



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 12 Février 2026

PROCES-VERBAL

Séance du 12 Février 2026 :

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 Février à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Vice-Présidence de Madame Pascale Roquesalane.

Date de convocation : 6 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Étaient présents : Mesdames ROQUESALANE Pascale, BARUSSEAU Sylvie, BARDIN Martine, LACAM Josette, ECHELARD Cécile, FIZELLE Sonia, CAMPIN Pascale, BOUTTE Marie-Madeleine, THURIN Jacqueline; Messieurs MORIAUX Patrick, ESTRADE Jean-Luc, NAGEL Xavier.

Absent ayant donné pouvoir : Madame STORDEUR Françoise (à Monsieur NAGEL Xavier).

Absents : Mesdames BENARD Blandine ; Messieurs TANGUY Sylvain, DJODI Patrick, TRIBERT Hervé.

Madame BARDIN Martine a été élue secrétaire de séance

Madame ROQUESALANE Pascale ouvre la séance à 20H36.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

Madame Pascale ROQUESALANE présente l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance
3. Compte rendu des décisions du Président et de la Vice-Présidente prises par délégation
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et bilan d'activité du CCAS 2025
5. Demande (s) d'aide (s) financière (s)

Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 Septembre 2025

Rapporteur : Pascale Roquesalane

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal relatif à la séance du 18 Septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

LECTURE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Pascale Roquesalane

Numéro d'ordre	Objet	Observations
2026-01	Décision portant signature d'une convention avec l'association Siel bleu pour 2026	
202-02	Décision de versement d'un secours d'urgence	500€

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 ET BILAN D'ACTIVITE DU CCAS 2025

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

➤ Débat et vote du rapport d'orientations budgétaires 2026

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire de l'exercice.

Les objectifs du DOB sont :

- Discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette,
- Être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS,
- S'exprimer sur la stratégie financière du CCAS

La tenue du DOB est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif. *(Le débat ne peut pas se tenir plus de 10 semaines avant l'examen du budget ni simultanément.)*

I - BILAN DE L'ANNEE 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 80 667 €

❖ Chap 011 : charges à caractère général

67 137 €

⇒ Frais du portage de repas remboursés au budget Communal	30 434 €
⇒ Frais de location et autres du Plessis-Bus	14 145 €
⇒ Cotisations à l'AISH, association d'insertion par le logement	5 440 €
⇒ Actions durant la semaine bleue	4 914 €
⇒ Ateliers Gym Santé Équilibre	4 099 €
⇒ Adhésion au CLIC ORGESSONNE	3 604 €
⇒ Transport lors de l'opération « sable fin »	900 €
⇒ Marche pour Octobre Rose	729 €
⇒ Formations tout public aux gestes qui sauvent	600 €
⇒ Cotisations à l'ASAMPA, Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Âgées	569 €
⇒ Ateliers nutrition	494 €
⇒ Atelier sur l'art floral	350 €
⇒ Frais de dossier des chèques de service alimentation-hygiène	232€

⇒ Adhésion à l'UNCAS et à l'UDCCAS91	224 €
⇒ Abonnement à la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture	180 €
⇒ Indemnités versées aux régisseurs	110 €
⇒ Abonnement à la revue TDS	73 €
⇒ Plan canicule	40 €

❖ **Chap 65 : autres charges de gestion courante** **13 530 €**

⇒ Subvention de fonctionnement à l'Épicerie Sociale « Sucre d'Orge »	3 500 €
⇒ Secours d'urgence (500 €) & chèques de service (2 300 €)	2 800 €
⇒ Allocation énergie	2 080 €
⇒ Subvention à Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne	1 200 €
⇒ Subvention à l'association AISH (insertion par le logement)	1 000 €
⇒ Subvention aux Restos du Cœur	1 000 €
⇒ Prise en charge de factures de frais d'obsèques, d'énergie, d'aide à domicile, de portage de repas, d'électroménager etc....	900 €
⇒ Noël social à destination de personnes ou familles en difficultés	750 €
⇒ Subvention à Phoenix & Dragons	300 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 148 864 €

❖ **Excédent antérieur reporté** **100 419 €**

❖ **Chap 70 : Produits des services** **14 860 €**

- ⇒ Recettes lors de la semaine bleue, participations aux ateliers, inscription au service Plessis-Bus, au service de portage de repas, remboursement de contrat CAFI

❖ **Chap 74 : Dotations et participations** **31 985 €**

- ⇒ Subvention communale 31 985 €

❖ **Chap 75 : Produits exceptionnels** **1 600 €**

- ⇒ Dons 1 500 €
⇒ Remboursement Chèques Services non utilisés 100 €

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €	80 667 €
Recettes de fonctionnement (sans résultat n-1 reporté)	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €	48 445 €
dont subvention communale	30 500 €	30 500 €	38 500 €	31 200 €	31 985 €

En investissement, le budget du CCAS comportait des écritures d'ordre en 2013 pour amortir des immobilisations achetées les années précédentes (logiciels et matériels informatiques, mobilier). Depuis, la section d'investissement doit être approvisionnée à hauteur de 5 710 € pour équilibrer l'excédent qui est reporté d'une année sur l'autre.

Résultats du compte financier unique 2025 :

EN FONCTIONNEMENT

Résultat 2024 reporté en fonctionnement = +100 418,51 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice 2025 = -32 222,03 €

Soit un excédent 2025 en fonctionnement = 100 418,51 – 32 222,03 = 68 196,48 €

EN INVESTISSEMENT

Résultats 2024 reporté en investissement = +5 706,32 €

Solde d'investissement de l'exercice 2025 = 0 €

Soit un excédent 2025 en investissement = 5 706,32 + 0 = 5 706,32 €

Soit un excédent global : 68 196,48 + 5 706,32 = 73 902,80 €

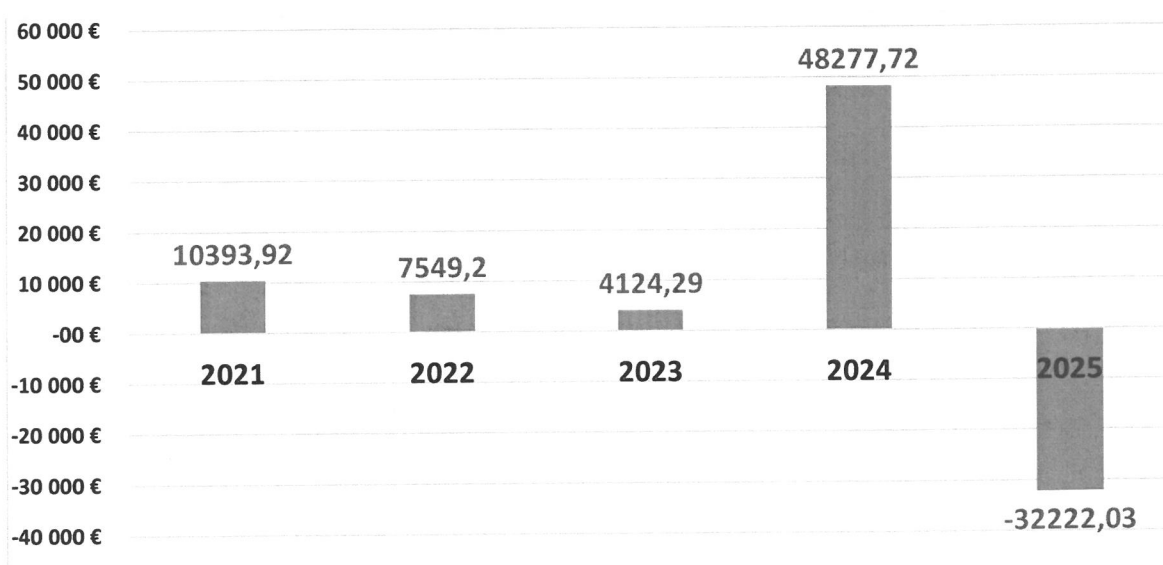
Notion d'épargne :

L'épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de la section de fonctionnement

L'épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

Le CCAS n'ayant pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute.

Section de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €	80 667 €
Recettes totales	65 590 €	74 179 €	90 667 €	146 904 €	148 864 €
Excédent n-1 reporté en n (002)	30 073 €	40 467 €	48 016 €	52 141 €	100 419 €
Recettes – 002	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €	48 445 €
Épargne = recettes sans 002 – dépenses	10 394 €	7 549 €	4 124 €	48 278 €	-32 222 €



En 2024, le CCAS a bénéficié d'un legs exceptionnel qui a renforcé significativement son épargne.

Au cours de l'année 2025, cette épargne a été progressivement utilisée pour faire face à l'augmentation

des dépenses de fonctionnement du service Plessis-Bus et surtout du service de portage de repas (à compter de juillet 2025).

Ces nouvelles dépenses n'ayant pu être entièrement couvertes par les recettes de l'exercice, l'année 2025 se termine par un déficit de fonctionnement de 32 222,03 €.

II - ORIENTATIONS 2026

L'aide sociale personnalisée du CCAS repose sur un accompagnement global des personnes en difficulté. Elle combine l'attribution d'aides financières ou de secours ponctuels, un accompagnement social de proximité et des actions d'animation visant à maintenir le lien social et prévenir l'isolement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

❖ Chap 011 : Charges à caractère général

- ⇒ Frais de portage de repas
- ⇒ Développement du service Plessis-Bus
- ⇒ Organisation d'ateliers Gym équilibre, ateliers sur la nutrition, etc...
- ⇒ Initiation « aux gestes qui sauvent » pour tout public
- ⇒ Cotisations aux associations d'aides à domicile
- ⇒ Cotisations au CLIC ORGESSONNE, Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique,
- ⇒ Cotisations à l'AISH, association d'Insertion par le Logement
- ⇒ Cotisation à l'UNCCAS
- ⇒ Animations de la semaine bleue, d'octobre rose,

Les dépenses inscrites à ce chapitre sont dédiées au financement des actions d'animation et de prévention destinées aux seniors, aux familles et plus largement à tout public.

En effet, dans le cadre de sa politique sociale et suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2023, le CCAS a diversifié ses actions afin de toucher de nouveaux publics notamment avec :

- La mise en place d'une sortie à la mer à destination des familles depuis 2024
- Des sessions de formation « aux gestes qui sauvent » en partenariat avec la Croix Rouge, s'adressant à tout public depuis 2025.

En 2026, une sortie à la mer à destination des familles sera de nouveau organisée, en lien avec le service Seniors de la commune. De nouvelles sessions de formation « aux gestes qui sauvent » seront également proposées aux habitants.

❖ Chap 65 : Autres charges de gestion courante

- ⇒ Secours d'urgence avec les chèques services alimentaires, hygiène et vestimentaires
- ⇒ Aides financières aux personnes en difficultés (impayé de loyer, énergie, ob-sèques, portage de repas, aide à domicile, cantine, accueil de loisirs,...)
- ⇒ Reconstitution de l'allocation Energie visant à soutenir les ménages confrontés à des difficultés liées aux coûts de l'énergie
- ⇒ Noël social à destination de personnes ou familles en difficultés

- ⇒ Subventions à l'Epicerie Sociale de Brétigny-sur-Orge, aux Restos du Cœur, à Phoenix & Dragons, à SNL, à AISH, ...

L'analyse des besoins sociaux a mis en exergue la problématique des publics dits « invisibles », difficilement repérables par les acteurs sociaux. Dans le contexte économique et social actuel, le CCAS a souhaité renforcer ses actions en direction de ces publics.

Dans ce cadre, « l'allocation énergie » constitue à la fois un outil de soutien financier et un levier de développement de « l'aller vers » permettant de favoriser le repérage et l'accompagnement de ces publics.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ❖ **Reprise de l'excédent antérieur** **68 196,48 €**
 - ⇒ Les dépenses liées au service de portage de repas à domicile entraînent progressivement une diminution de l'excédent
- ❖ **Chap 70 : Produits des services**
 - ⇒ Participations aux divers ateliers, au service de portage de repas à domicile, inscriptions au service Plessis-Bus
- ❖ **Chap 74 : Dotations et participations**
 - ⇒ Augmentation de la subvention communale liées aux dépenses estimées du service de portage de repas **38 000,00 €**

Le CCAS ne prévoit pas d'investissement en 2026 et ce budget n'a pas d'emprunt.

Madame ROQUESALANE : tient à saluer la générosité des habitants qui effectuent des dons au CCAS.

Madame BOUTTE : demande combien de bénéficiaires sont concernés par le portage de repas ainsi que les modalités de distribution des repas pour le week-end.

Madame ROQUESALANE : répond que ce service compte en moyenne 20 bénéficiaires par mois et précise que les repas du week-end sont livrés le vendredi.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu la présentation par Madame ROQUESALANE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 du CCAS (document joint en annexe),

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 du CCAS,

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté en annexe.

Ainsi délibéré.

➤ Rapport d'activité du CCAS -Année 2025

Madame ROQUESALANE remercie Madame VALLADE ainsi que les agents du CCAS pour la réalisation du rapport d'activité 2025. Elle présente aux administrateurs les grandes lignes de ce rapport :

- Rôle et mission du CCAS
- Ressources financières
- L'accueil du public
- Les principaux motifs de prise de contact avec le CCAS sur l'année
- L'aide sociale facultative (zoom sur l'aide alimentaire, l'allocation énergie et l'action Noël)
- L'aide sociale légale (domiciliation...)
- L'aide au maintien à domicile
- Les actions du CCAS
- Le service Plessis-Bus
- Le logement
- Les perspectives 2026

Madame BOUTTE : interroge sur la notion de domiciliation. Madame ROQUESALANE : précise qu'il s'agit du dispositif permettant aux personnes sans domicile stable d'élire domicile auprès du CCAS afin de recevoir leurs courriers et d'accéder à leurs droits.

Madame LACAM : indique que la sortie à la mer organisée à destination des familles constitue une belle action.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Rapporteur : Pascale Roquesalane

Une présentation administrative et financière est faite pour l'étude de deux dossiers. Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord pour :

- Dossier 1 : Un secours d'urgence d'un montant de 500.00€ ainsi qu'une prise en charge des factures de portage de repas sur la période de février, mars et avril 2026.
- Dossier 2 : Une aide financière pour le paiement d'une facture d'énergie pour un montant de 84.20 euros, versée au fournisseur ENGIE

Madame ROQUESALANE communique la date du prochain Conseil d'Administration fixé au 13 mars 2026 et remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait au Plessis-Pâté, le 17 février 2025

Le Président du CCAS

Sylvain TANGUY



La Secrétaire de Séance

Martine BARDIN

A stylized signature in black ink, likely belonging to Martine Bardin, is written over the text.